



Intégrer la terre crue dans un projet de construction		
<p>La certification <i>Intégrer la terre crue dans un projet de construction</i> s'adresse aux professionnels en activité dans la conception ou la gestion de projets de construction ou rénovation (architectes, architectes d'intérieur, ingénieurs, économistes de la construction, maîtres d'œuvre, assistants à la maîtrise d'ouvrage, conducteur de travaux et chefs de chantier), qui souhaitent acquérir des compétences spécifiques leur permettant d'intégrer des ouvrages en terre crue dans leurs projets.</p>		
Référentiel de compétences	Référentiel de certification	
Compétences	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
<p>Analyser la demande formulée par une maîtrise d'ouvrage (privée professionnelle, privée non-professionnelle ou publique) concernant son projet de construction en terre crue, afin de qualifier le niveau d'ambition du projet en matière de performance environnementale (mobilisation des ressources locales, faible impact carbone du projet...)</p>	<p>Rédaction d'un dossier À partir d'un cas d'études documenté (demande fictive d'un client relative à un projet de construction sur un territoire donné), le candidat élabore une proposition écrite d'intégration de la terre crue dans le projet :</p> <p>- Il rédige une synthèse de la demande de la maîtrise d'ouvrage ;</p>	<p>Le jury évalue le dossier du candidat au regard des critères suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La demande de la maîtrise d'ouvrage (construction neuve ou rénovation, traitement thermique, traitement acoustique...) et ses contraintes (budgétaires, temporelles) sont synthétisées 2. Le niveau d'éco-responsabilité attendu de la maîtrise d'ouvrage et sa sensibilité à la terre crue sont qualifiés au regard de critères environnementaux, sanitaires et sociaux
<p>Argumenter l'usage de la terre crue dans un projet de construction (aspects techniques, économiques, environnementaux, sociaux, esthétiques, sanitaires etc...), en soulignant ses avantages (bienfaits pour la santé, confort des utilisateurs du bâtiment, faible impact environnemental...) afin de convaincre une maîtrise d'ouvrage (privée professionnelle, privée non-professionnelle ou publique) de l'intérêt d'intégrer la terre crue dans son projet de construction</p>	<p>- Il rédige un argumentaire en faveur du choix de la terre crue pour le projet ;</p> <p>- À partir d'éléments du dossier, il rédige par écrit et par des schémas un protocole de tests d'essais et sensoriels. Il rédige une description de l'échantillon de terre étudié et de ses usages possibles ;</p> <p>- Il rédige une proposition des stratégies d'intégration de la terre crue dans le projet en détaillant les dispositifs constructifs et les dispositions pour prévenir les pathologies du bâti. Il schématise une frise chronologique du phasage du chantier ;</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les avantages de la matière terre crue sont argumentés au regard de leurs propriétés physiques (régulation hygrothermique, confort...) 2. Les avantages de la matière terre crue sont argumentés au regard des enjeux techniques, économiques, environnementaux, sociaux, esthétiques et sanitaires 3. Les arguments sont choisis et mobilisés au regard du projet de construction étudié (situation, demande de la maîtrise d'ouvrage, contraintes)
<p>Évaluer les potentiels d'une terre donnée grâce à un protocole de tests (tests sensoriels, essais de terrains...) et évaluer son aptitude à être utilisée en construction, en fonction de ses caractéristiques, afin de préconiser des modes de mise en oeuvre adaptés à la terre brute ou reformulée</p>	<p>- Il synthétise les potentielles démarches normatives, réglementaires, assurantielles nécessaires à la poursuite du projet.</p> <p>- Il rédige un plan d'actions pour mobiliser les acteurs professionnels de la filière.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le protocole de test réalisé est décrit précisément : chaque test est nommé et décrit dans ses étapes successives. L'objectif de chaque test est correctement exprimé 2. L'échantillon de terre est qualifié par la description correcte de : la répartition de ses grains par taille, son caractère argileux et sa cohésion, sa couleur, son retrait, etc 3. Les usages possibles pour la construction (matériaux, techniques), de la terre analysée (brute ou reformulée), sont justifiés au regard de ses caractéristiques
<p>Proposer des stratégies d'intégration d'un ou plusieurs éléments en terre crue dans un projet de construction à une maîtrise d'ouvrage (privée professionnelle, privée non-professionnelle ou publique), en prenant en compte sa demande, les points de vigilance de la terre crue et les contraintes du projet (architecturales, temporelles, budgétaires...), afin de répondre au niveau d'ambition du projet en matière de performance environnementale</p>		<ol style="list-style-type: none"> 1. Les stratégies d'intégration des éléments en terre crue sont justifiées par rapport à la demande et aux contraintes formulées par la maîtrise d'ouvrage du projet 2. Les stratégies d'intégration des éléments en terre crue sont justifiées par rapport à leur capacité à atteindre le niveau d'ambition du projet en matière de performance environnementale 3. Les stratégies d'intégration des éléments en terre crue sont associées à des dispositions constructives qui permettent de répondre aux points de vigilance de la terre crue et limiter les risques de pathologies du bâtiment (stagnation d'eau en pied de mur...) 4. La préconisation de phasage du projet proposée (phase amont du chantier et phase chantier) intègre les contraintes liées à la terre crue (saisonnalité, temps de mise en oeuvre...)
<p>Anticiper les contraintes normatives, réglementaires, assurantielles (réglementations thermique et environnementale, qualité de l'air intérieur, réglementation incendie, accessibilité du bâtiment aux personnes en situation de handicap ...) qu'apporterait l'utilisation de la terre crue dans la conception d'un projet de construction, pour prévoir les potentielles démarches normatives, réglementaires et assurantielles nécessaires à la réalisation du projet (dépôt d'Appréciation Technique d'Expérimentation (ATEX)...) </p>		<ol style="list-style-type: none"> 1. La compatibilité des modes de mises en oeuvre de la terre crue avec les contraintes réglementaires, normatives et assurantielles, est justifiée au regard des textes en vigueur (réglementations thermique et environnementale, réglementation sismique, qualité de l'air intérieur, réglementation incendie, accessibilité du bâtiment aux personnes en situation de handicap ...) 2. Les potentielles démarches identifiées comme nécessaires à la réalisation du projet (normatives, réglementaires et assurantielles) sont cohérentes vis-à-vis des stratégies d'intégration de la terre crue préconisées pour le projet
<p>Mobiliser des professionnels compétents sur le sujet de la terre crue, en s'appuyant sur les acteurs de la filière, afin d'accompagner une maîtrise d'ouvrage (privée professionnelle, privée non-professionnelle ou publique) dans le choix des acteurs nécessaires à la réalisation de son projet de construction (bureaux d'études, artisans, fournisseurs de matière et matériaux...), et de l'ancrer dans son territoire en valorisant les ressources humaines et matérielles locales (matière première, équipement...)</p>		<ol style="list-style-type: none"> 1. L'estimation des besoins en compétences nécessaires (bureaux d'études, artisans, fournisseurs de matières et matériaux...) est justifiée au regard du projet de construction et des modes de mises en oeuvre de la terre crue préconisés 2. Les actions décrites pour mobiliser les ressources humaines et matérielles nécessaires à la réalisation du projet s'appuient sur les outils et réseaux professionnels adaptés aux modes de mises en oeuvre préconisés